

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: [1]: La nouvelle Convention fiscale franco-suisse

Vorwort: Le mot du président
Autor: Geiser, André

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Adhérents,

J'ai le plaisir de vous présenter le Numéro Spécial de la Revue Économique franco-suisse que la Chambre de Commerce Suisse en France a établi à votre intention, à l'occasion de la récente signature par les Gouvernements français et suisse de deux documents modifiant la réglementation fiscale entre nos deux pays.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, précédant le texte révisé de la Convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions et le nouvel Accord relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, un commentaire des dispositions signées le 11 avril 1983 à Paris et qui devront encore être ratifiées par les Parlements des deux pays.

Ce commentaire a été établi par Messieurs Pierre Neiger, Conseil juridique, Associé du Cabinet S.G. Archibald à Paris, Membre du Conseil d'administration de notre Compagnie, et Gion Clopath, Partner chez Peat, Marwick, Mitchell et Cie à Genève, ancien Secrétaire Général de notre Chambre de Commerce, auxquels j'exprime ici nos sentiments de reconnaissance.

Ces deux juristes, fort bien informés de l'évolution du droit fiscal international, avaient déjà été les principaux animateurs de la Commission fiscale de notre Chambre qui, en juin 1982, avait présenté à l'Administration fédérale des Contributions un Rapport sur le projet de révision, mis en discussion à l'automne 1981.

Enfin, je tiens à remercier les administrations fiscales française et suisse qui, par la confiance qu'elles nous ont accordée, nous ont permis de vous apporter ici notre contribution à une meilleure compréhension de la législation bientôt en vigueur.

Je souhaite que ce travail de qualité vous fournisse toutes informations utiles dans le domaine aujourd'hui si important de la réglementation fiscale entre deux États.

André GEISER

*Président de la Chambre de Commerce
Suisse en France*